

Durant votre hospitalisation, vous pouvez bénéficier des prestations hôtelières suivantes (tarifs TTC au 15.06.2018) :

## DES FORAITS A VOTRE DISPOSITION :



SOLO

### CALME ET TRANQUILITE

- Télévision
- Wifi en illimité
- Branchement de ligne téléphonique<sup>2</sup>

### CHAMBRE SOLO

90 € par jour



SOLO PLUS

### LES ATOUTS DE SOLO, AVEC DES PETITS PLUS

- Télévision, Wifi en illimité, Branchement de ligne téléphonique<sup>2</sup>
- Petit déjeuner continental
- 1 menu Plaisir<sup>1</sup>

### CHAMBRE SOLO PLUS

115 € par jour



SOLO CONFORT

### LES ATOUTS DE SOLO PLUS, ET BIEN PLUS ENCORE

- Télévision, Wifi en illimité, branchement de ligne téléphonique<sup>2</sup>
- PDJ continental, 1 menu plaisir<sup>1</sup>
- Pack accompagnant (lit ou fauteuil lit avec kit draps et PDJ)

### CHAMBRE SOLO CONFORT

140 € par jour



SOLO AMBULATOIRE

### LES ATOUTS DE SOLO, EN AMBULATOIRE

- Télévision, Wifi en illimité
- Plateau de courtoisie<sup>3</sup>, collation ambulatoire
- Mise à disposition de la chambre toute la journée pour le patient et l'accompagnant

### CHAMBRE SOLO AMBULATOIRE

80 € par jour



BOX PRIVE

### LES ATOUTS DU BOX PRIVE, EN AMBULATOIRE

- Accueil personnalisé
- Collation au choix
- Télévision, Wifi en illimité

### BOX PRIVE AMBULATOIRE

40 € par jour

## VOS OPTIONS A LA CARTE :



Télévision  
(Chaînes TNT)

Gratuit



Téléphone

Gratuit /ouverture ligne  
+ 0.21€ / unité tél



Accès internet sans fil

Gratuit

## UNIQUEMENT EN CHAMBRE PARTICULIERE :



Pack nuit accompagnant  
(Lit ou fauteuil lit avec kit draps et PDJ)

25 € par nuit



Petit-déjeuner continental

9 €



Repas Plaisir

20 €

<sup>1</sup> Les repas sont servis sous réserve de non contre-indication médicale. <sup>2</sup> Appels sortants facturés. Voir tarifs en vigueur. <sup>3</sup> Bouilloire, café, thé, biscuits...

**POUR TOUS LES PATIENTS** : Application de l'article n°174-4 du code de la Sécurité Sociale

Le forfait journalier s'élève à 20 € et La participation assuré s'élève à 18 € par séjour.

En cas de dépassement d'honoraires médicaux : préciser le montant le jour de votre entrée ou sortie à la secrétaire du bureau des entrées.

**FRAIS DE SEJOUR** : Renseignez-vous auprès de votre mutuelle, elle couvre tout ou partie de ces prestations.

**Vous pouvez faire la demande de prise en charge des frais hospitaliers auprès de votre mutuelle en amont de votre séjour.**